

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2026 – 012****OBJET : Contrat de lutte antiparasitaire – Prestation de dératisation – Avenant n°1**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

Vu le contrat de lutte antiparasitaire en cours avec l'entreprise HS NUISIBLES depuis le 1^{er} janvier 2023, pour les berges du cours de la Géline et les restaurants scolaires,

Considérant le besoin de la commune de mettre à jour l'adresse du nouveau groupe scolaire René Cassin et d'ajouter au contrat actuel le site de la crèche Municipale.

Considérant que la mise à jour de l'adresse du nouveau groupe scolaire René Cassin n'a pas d'incidence financière.

Considérant que le montant des prestations, comprenant deux interventions annuelles, pour la surveillance des nuisibles dans la crèche municipale s'élève à la somme de 100,00 € HT, soit 120,00 € TTC.

Considérant la proposition d'avenant présentée par l'entreprise HS NUISIBLES.

D E C I D E

ARTICLE 1 : De conclure l'avenant n°1 avec la société HS NUISIBLES, située 75 rue des Tampes, 74800 LA ROCHE SUR FORON. Le montant des prestations pour l'ensemble du contrat s'élève dorénavant à la somme de 1 719,56 € HT soit 2 063,48 € TTC.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cet avenant à intervenir avec l'entreprise adjudicataire.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 23 février 2026

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

